

Le Département investit 5M€ par an pour les équipements sportifs

L'Assemblée départementale adoptera, vendredi 19 juin, sa nouvelle politique sportive. Elle comprend un dispositif d'aide aux communes pour la réalisation d'équipements sportifs et un dispositif d'aide aux associations sportives.

Tout au long de sa mandature, le Conseil départemental s'est engagé à poursuivre une politique de soutien à la pratique du sport pour tous. Cette volonté se poursuit autour de trois grandes orientations :

1- L'aide aux collectivités pour la réalisation d'équipements sportifs

Le Département met en place un nouveau dispositif « sport-commune » pour aider les collectivités à investir dans des infrastructures sportives. L'objectif est d'offrir des équipements propices à la pratique du sport.

« Il est nécessaire d'intégrer une approche globale d'aménagement et d'attractivité du territoire dans l'appui aux équipements sportifs afin d'aider les communes à répondre aux attentes des Yvelinois », explique Alexandre Joly, Vice-président du Conseil départemental délégué au sport.

Les installations (terrains synthétiques, gymnases, pistes d'athlétisme et plateaux EPS/ multisports) seront mises à disposition gratuitement pour la pratique sportive des collégiens.



Les dossiers de candidature seront déposés entre septembre et octobre. Puis chaque projet sera étudié par un jury qui jugera de la pertinence en fonction de critères sportifs, territoriaux et sociodémographiques.

Une enveloppe de 5 M € par an est allouée à ce dispositif pour la période 2015-2021.

2- Le soutien de la pratique du sport pour tous

Le dispositif « Sport-Associations » concerne la politique départementale de soutien au tissu associatif sportif agréé Jeunesse et Sport.

Il regroupe les différents dispositifs existants (sport fédéral, sport scolaire, déplacements des associations sportives scolaires et accès au sport de haut niveau amateur) afin de simplifier le versement des subventions de fonctionnement, qui sont attribuées selon le nombre de licenciés.

Pour simplifier les démarches administratives, les associations sont amenées à transmettre leur demande sous forme dématérialisée sur www.yvelines.fr, du 1er octobre au 30 novembre.



Chaque année, 850 associations sportives sont subventionnées pour un budget 800 K€ et 210 clubs sont accompagnés pour favoriser l'accès des athlètes au sport de haut niveau amateur pour un montant annuel moyen de 400 K€.

3- La promotion du sport et de ses valeurs

La commission permanente a adopté, en mai dernier, le versement de 530 000 € d'aides annuelles pour le fonctionnement de 47 Comités départementaux de sport fédéral et 89 800 € pour 3 Comités départementaux de sport scolaire.

Ils favorisent le développement des sports et contribuent à la diversification de l'offre sportive aux Yvelinois.

Ils proposent également des actions renforcées en faveur des publics spécifiques au Département : les scolaires et les personnes handicapées.

Le Département soutient le sport car il est porteur de valeurs propices à la vie en société et participe de l'image dynamique et « verte » des Yvelines.

Le département des Yvelines est le premier département francilien en nombre de licenciés (plus de 380 000) et d'équipements sportifs (plus de 4 200).

Le mouvement sportif dans le département compte également plus de 2600 clubs et sections de clubs représentant 78 fédérations sportives (61 comités départementaux, dont 18 comités de sport nature).

CONTACT PRESSE : Alexia Borrás – Tél. : 06 65 72 86 35 - aborras@yvelines.fr
